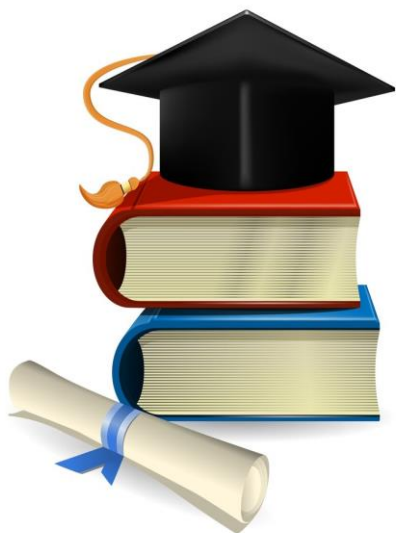


## PROCEDURE A SUIVRE

Vous pouvez **retirer un dossier de demande** et la liste des éléments à fournir auprès du Service Éducation-Jeunesse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Chaque dossier instruit sera étudié en Commission pour décision.

**Vous serez informé par courrier des suites de votre demande.**



## RETRAIT DES DOSSIERS

Dossiers disponibles  
du 1 Septembre 2025  
au 26 Septembre 2025

## CLOTURE DES DOSSIERS

Le 10 Octobre 2025

Tout dossier remis hors délais sera  
systématiquement refusé

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Service Education

Esplanade de Pattensen  
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Tél. : 02.35.81.74.13

Fax : 02.35.78.99.55

[serviceeducation@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:serviceeducation@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)



VILLE DE SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

# CESA

## Contrat étudiant Saint-Aubin

*Le sésame pour vos études*



**Rentrée étudiante  
2025 - 2026**

## QUI PEUT EN BENEFICIER

- **Étudiant domicilié à Saint-Aubin-lès-Elbeuf** depuis deux ans au moins,
- **Titulaire du baccalauréat** ou d'un diplôme équivalent,
- **Inscrit dans une formation post-bac** non rémunérée à temps plein,
- **Bénéficiaire ou non d'une bourse** de l'État,
- **Quotient familial mensuel**, calculé en fonction des ressources du foyer des parents, inférieur à **850 €**.
- **Âgé de moins 26 ans** au 1<sup>er</sup> octobre de l'année universitaire.



## L'ATTRIBUTION DU CESA

**Le CESA est soumis à certaines conditions de ressources.**

Son montant financier est calculé en fonction du quotient familial obtenu à partir des revenus de la famille. L'aide accordée est comprise entre

**500 € et 1 500 €.**

## L'AIDE FINANCIERE

L'aide sera versée en 3 fois :

- **1/3 à la fin novembre** suite à la signature du contrat
- **1/3 en mars** après avoir fourni dans les temps un certificat d'assiduité ou de présence aux cours
- **Le solde en juin** après avoir effectué la contrepartie de 9 heures et avoir fourni dans les temps un certificat d'assiduité ou de présence aux cours

## LES CONTREPARTIES

L'étudiant s'engage à :

- **Assister de façon assidue à l'ensemble des cours,**
- Faire les **efforts nécessaires** à la **préparation des examens,**
- **Aider à hauteur de 9 heures minimum, en fonction de ses disponibilités,** à l'organisation d'animations mises en place par la Ville ou pour des actions caritatives.

